

24. Okt. 1990



2515.11

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Berne, le 23 octobre 1990

Au Conseil fédéral

Réunion ministérielle informelle des pays de l'AELE

Genève le 23 octobre 1990

Cette réunion ministérielle informelle des pays de l'AELE a été précédée par une réunion conjointe avec le Comité des Parlementaires de l'AELE dont je retiendrais en particulier que ce Comité n'a pas de position commune sur les aspects institutionnels de l'EEE, l'organe parlementaire en particulier.

La réunion ministérielle a confirmé l'impression recueillie lors de mes voyages du début octobre en Scandinavie, à savoir une grande volonté politique de réaliser une percée politique d'ici la fin de l'année.

Notre séance est tombée à point nommé, le Conseil des Ministres des Affaires générales des CE ayant dans la nuit du 22 octobre "confirmé la grande importance politique" qu'il attache "à un accord d'ensemble sur les grands problèmes de la négociation d'ici la fin de l'année". Le Conseil des Ministres des CE a aussi reconnu pour la première fois le lien entre un progrès parallèle sur les problèmes institutionnels et de fond. Tous mes collègues se sont félicités de cette ouverture des CE et n'ont pas manqué de signaler un lien avec la diplomatie suisse très active de ces dernières semaines. Notre discussion s'est concentrée sur les dérogations que nous maintenons pour les raisons vitales et les perspectives de solutions conditionnées par une offre acceptable des CE sur le plan institutionnel.

- 2 -

Pour Mme A. Gradin (Suède), le moment de vérité est arrivé: de la flexibilité est nécessaire pour les transports et les services financiers, un compromis doit être trouvé pour la libre circulation des personnes et la position suédoise pour les investissements étrangers est faible et doit être repensée. Le poisson, enfin, sera peut-être le problème le plus grave à surmonter sur le chemin du Traité EEE.

M. W. Schüssel (Autriche) ne s'est pas prononcé directement sur les points sensibles pour son pays mis à part les questions de transport et de transit qui devraient être réglées dans un cadre bilatéral. Il a par ailleurs insisté sur les lacunes d'un système à deux piliers, sur le besoin d'inclure l'agriculture sans en faire une contrepartie de la cohésion, sur une participation globale aux politiques d'accompagnement et sur l'insuffisance des dernières propositions communautaires en matière institutionnelle.

M. P. Salolainen (Finlande) a indiqué que la Finlande examinerait la possibilité d'abandonner les dérogations avec des clauses de sauvegarde, des périodes transitoires et des changements législatifs internes. Il a aussi proposé d'insérer dans le préambule du Traité EEE un passage sur le caractère écologique de la croissance économique.

Mme K. Kullmann Five (Norvège) a relevé avec satisfaction que la CE n'avait pas demandé aux pays de l'AELE de réduire leur niveau de normes et que chaque cas devrait être analysé séparément. L'hypothèse de travail de deux piliers pour la surveillance est une bonne base de départ pour les négociations qui devront développer un pont efficace. La Norvège connaît enfin un problème majeur lié à une législation discriminatoire pour les investissements étrangers liés aux ressources naturelles et à l'acquisition de titres dans les entreprises locales. Une Commission au niveau ministériel étudie actuellement cette question afin d'établir la position norvégienne.

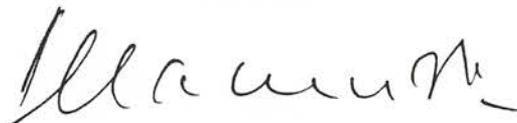
M. J. Hannibalsson (Islande) s'est demandé si l'approche des questions juridiques et institutionnelles ne devrait pas être modifiée et s'inspirer des accords de libre-échange avec un comité mixte, un conseil et des sous-groupes. Cette proposition n'a reçu aucun soutien. Il a insisté sur un équilibre entre droits et obligations pour chaque partie et a déploré que les CE aient refusé la semaine dernière la libre circulation des produits de la pêche, ces produits représentant le 75 % des exportations islandaises.

- 3 -

M. Brunhart a enfin indiqué que le Liechtenstein ferait preuve de la souplesse nécessaire pour les exceptions.

Pour ma part, j'ai donné un large compte rendu de mes récentes visites dans les pays nordiques et de mes contacts avec la CE et ses Etats membres, la présidence italienne en particulier, sans adresser la question des dérogations touchant aux intérêts vitaux de la Suisse qui devront faire l'objet d'un examen rapide et approfondi afin que la Suisse soit à même de jouer pleinement son rôle de Présidence de l'AELE et de catalyste pour la réalisation d'une percée politique dont les bases devraient être jetées d'ici la mi-novembre.

Département fédéral de
l'économie publique



J.-P. Delamuraz